



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

marine

Question écrite n° 31085

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur les moyens affrétés par la marine nationale pour assurer la sécurité maritime de la France. Au lendemain du naufrage du pétrolier Prestige, la France a mis à la disposition de l'Espagne ses deux navires antipollution, l'Alcyon et l'Ailette. Sachant que le Languedoc-Roussillon est une zone très sensible, des inquiétudes peuvent se manifester sur le manque de moyens dans cette région face à un éventuel incident en mer. Il appelle de ses vœux un renforcement des moyens alloués aux préfets maritimes avec la mise à disposition de deux remorqueurs en Méditerranée plus puissants dans le cadre du remplacement de l'Abeille Languedoc. Il souhaiterait connaître sa position ainsi que l'échéancier pour la mise en service des deux navires d'assistance et de sauvetage en mer.

Texte de la réponse

Afin de prévenir les pollutions du littoral, la marine nationale va renforcer en 2004 et 2005 ses moyens d'intervention sur l'ensemble des façades métropolitaines. Dès le début de l'année 2004, le renforcement du dispositif des remorqueurs d'intervention et des bâtiments de soutien se traduit par une augmentation importante des capacités d'intervention des préfets maritimes de Brest et de Toulon. A Toulon, l'arrivée d'un bâtiment supplémentaire, l'Ailette, qui dispose d'une grande expérience dans la lutte contre les pollutions en mer et de bonnes capacités de remorquage, vient compléter l'action du Mériou et de la Carangue. La livraison au printemps 2005 de deux remorqueurs d'intervention de nouvelle génération marquera l'achèvement d'un processus qui aura permis, en moins de deux ans, de doubler les capacités d'intervention des préfets maritimes de Brest et de Toulon, tant en matière de prévention que de lutte contre une pollution déclarée. La mise en service de ces deux nouveaux bâtiments entraînera le redéploiement des deux remorqueurs d'intervention de haute mer basés à Brest et à Cherbourg, l'un dans le Golfe de Gascogne, l'autre en Méditerranée. A cette échéance le Mériou sera retiré du service. L'effort budgétaire consacré par la Marine nationale est à la mesure des améliorations des capacités d'intervention qui seront opérées. Ainsi, la part des crédits dédiés au financement des affrètements des navires d'intervention sera multipliée par deux entre 2003 et 2005, passant de 17 à 35 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31085

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 2003, page 9735

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1601